Département des Pyrénées Atlantiques

Commune de Louvie-Juzon

COMPTE-RENDU

Séance du 24 janvier 2018

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire.
Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie PEES, Laurent MARQUE, Paul LAMOURE, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON
Excusés : Marie-Christine GARROCQ, Etiennette CURT, Jean-Michel BASCUGNANA (procuration à Laurent MARQUE), Marie-Claude PINOUT (procuration à Guy CLAVERE)
Secrétaire de séance
Marie PEES

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de désigner Marie PEES en tant que secrétaire de séance.

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal du 22 décembre 2017

Le Conseil Municipal, Par 10 voix pour et 3 voix contre (M. Albira, Mme Solange Bécaas et M. Bellon)
APPROUVE le procès-verbal du 22 décembre 2017.

Question n°2 : Organisation des temps scolaires

DECIDE que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera remis en place dès la rentrée 2018.
PROPOSE à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation des temps scolaires, comme suit :

Ecole maternelle	Ecole primaire
Lundi : de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30	Lundi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Mardi : de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30	Mardi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Jeudi : de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30	Jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30	Vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Question n°3 : Création d'un poste permanent d'attaché territorial

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE ▪ la création, à compter du 1er mai 2018, d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial.

PRECISE ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Question n° 4 : Création d'une fontaine Place Camps

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ACCEPTE le projet de fontaine et de sculpture présenté.
PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.